

2 - La Place du Cristal

L'objectif principal de l'aménagement sur la Place du Cristal est l'affirmation de la place du piéton dans l'espace public, en repensant la reconfiguration de la route départementale. Pour cela, le projet prévoit le passage de toute la section entre la rue Aristide Briand et l'avenue de la République en zone de rencontre. Les piétons pourront donc circuler sur la chaussée et auront la priorité sur les voitures. Les véhicules pourront y circuler (voiture, vélo, bus...), mais les motorisés ne pourront excéder une vitesse de 20 km/h, le stationnement et l'arrêt de ces véhicules seront uniquement possibles sur les espaces aménagés à cet effet.

Le second objectif de l'aménagement est la requalification de la place pour offrir des espaces confortables à l'usage toute l'année. Le projet propose la création de deux ensembles végétaux aux entrées de la place. Ils auront pour but de marquer les seuils d'entrée de la place et de créer les zones ombragées faisant aujourd'hui défaut.

En haut de la place, un premier ensemble sera constitué d'un

espace végétal avec des arbres disposés en alignement sur la place de la République, sur sol minéral, à l'emplacement de l'ancienne Poste et un espace vert sera proposé devant la pharmacie.

En bas de la place, un second ensemble plus naturel, avec des arbres tiges plantés dans des massifs et le long de la résidence « Le Belledonne », des arbres d'alignement seront positionnés entre les stationnements.

En accompagnement de ces ensembles végétaux, le projet prévoit des revêtements en pierre naturelle sous forme de pavage. L'ensemble est à niveau du sol sans variation de niveau.

Dans les massifs plantés, la roche sera évoquée par l'émergence de blocs aux formes naturelles issus de carrières locales.

Le centre de la place sera laissé largement ouvert afin d'accueillir des événements et manifestations. Les sols seront traités et capables d'accueillir les véhicules de transports liés aux services de la mairie ou aux animations. Ce lieu se veut épuré et fonctionnel.

Le long de l'immeuble Belledone, le niveau des seuils de la résidence sera nettement au-dessus du

niveau général de la place. Le projet propose donc la création d'un socle au pied du bâtiment en surélevant l'ensemble du trottoir entre la façade et la route. Cela permettra la création d'une « terrasse » de 8 m de largeur intégrant le pied de façade, permettant l'accessibilité aux commerces, agrandissant leurs espaces de terrasses et conservant le trottoir public. L'ensemble sera accessible par des emmanchements périphériques et deux rampes PMR amont et aval. La création de ce socle surélevé permettra de contenir les véhicules à distance avec des ensembles le long des stationnements.

Concernant la Rue de la République, 5 stationnements et un PMR seront conservés, l'espace pour la voiture sera réduit au profit de l'espace pour les commerces et les piétons. Enfin, **le tracé de la Départementale sera repris** pour « casser » sa linéarité. Le virage de la place de la République sera resserré afin de réduire la vitesse et marquer nettement l'entrée dans la zone de rencontre. La chaussée sera réduite à 5,80 mètres et son revêtement sera adapté à une zone de rencontre avec une vitesse limitée à 20 km/h.



Édition Spéciale
004 - mars 2023

PETITES VILLES DE DEMAIN

Un programme national qui accompagne les projets de territoires communaux.

Le programme **Petites villes de demain** vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et de leur territoire, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et de leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026.

Le Bourg d'Oisans est lauréat de ce programme depuis Juin 2020 avec comme ambition le réaménagement des espaces publics du centre-bourg afin de revitaliser la commune, tout en améliorant son cadre de vie et son attractivité. Ces deux dernières années ont donc permis de réaliser des études et de créer des projets répondant à ces objectifs.

La commune, s'est donc entourée de prestataires et particulièrement d'un bureau d'études réputé dans l'aménagement paysager des centres-villes, Alp'Etudes, basé à Moirans. Un projet global d'aménagement a été proposé à la commune en Octobre 2022. Celui-ci a été présenté aux élus de la municipalité et aux membres du comité consultatif afin de débattre, échanger et proposer des ajustements jusqu'à la fin de l'année 2022, moment où le projet définitif a été acté par la commune.



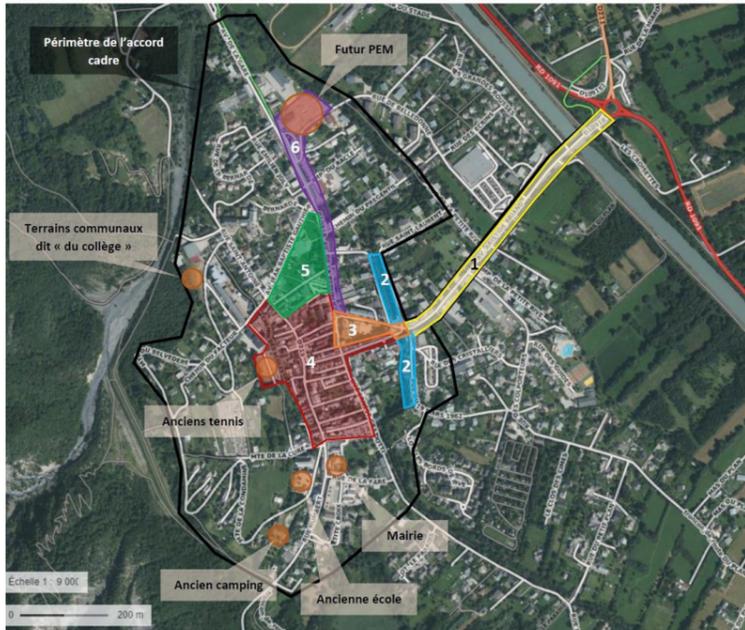
Mairie | Rue Humbert - 38520 LE BOURG D'OISANS | Tél : 04.76.11.12.50 - Fax : 04.76.80.26.74
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
accueil@mairie-bourgdoisans.fr | Site internet de la mairie : www.mairie-bourgdoisans.

Directeur de publication : Guy VERNEY
Rédaction : équipe municipale / coordination : Sébastien VACCARELLA
maquette : Service communication / Impression : Médiatik Communication
Ne pas jeter sur la voie publique

Périmètre des projets

Un périmètre d'action divisé en 6 secteurs d'intervention a été identifié dans le centre-bourg et une priorisation de réalisation des travaux de réaménagement s'est naturellement mise en place :

- Secteur 1: Ave Aristide Briand
- Secteur 2 : Quais de la Rive
- Secteur 3 : Place du Cristal
- Secteur 4 : Rues du Centre-bourg
- Secteur 5 : Ave Jean Baptiste Gauthier
- Secteur 6 : Cheminement entre le Centre et Gare routière



Planning des travaux

En raison de la durée des travaux, de leur localisation, de leur importance et de leur impact potentiel sur la vie du Bourg, il a été nécessaire de phaser et d'organiser la réalisation des travaux dans le temps. Ainsi, un planning a été travaillé par les services de la Mairie et Alp'Etudes.

Le choix de la Commune est de lancer la réalisation de la Place du Cristal en priorité. Pour cela, il est prévu de réaliser un premier parking, celui des « Ecrins », afin de répondre au besoin de places de stationnement avant que des travaux plus conséquents ne commencent. La création de ce parking est prévue en Septembre 2023 pour une livraison fin octobre 2023.

En parallèle, les travaux de la Place de Cristal commenceront pour une durée de 14 mois comprenant deux périodes d'arrêt. Ces périodes correspondent aux mois d'hiver où les conditions

climatiques ne permettent pas le fonctionnement du chantier et à la période estivale 2024 où, pour limiter les nuisances, le chantier sera suspendu. Afin de ne pas paralyser l'ensemble du centre-bourg, les autres secteurs seront aménagés et entreront en travaux à la fin du chantier de la Place du Cristal. Ceux-ci seront eux-mêmes phasés entre l'année 2024 et 2025.



C'est dans ce contexte que, le 19 décembre 2022, Monsieur Prévost, Préfet de l'Isère, est venu au Bourg d'Oisans signer la «convention-cadre» **Petites Villes de Demain** validant la totalité des projets d'aménagement. Cette étape a permis d'acter le partenariat entre l'Etat, le Département de l'Isère, la Communauté de communes de l'Oisans et la commune du Bourg d'Oisans dans la réalisation de ces projets. **Nous entrons donc désormais dans la phase opérationnelle et de réalisation des projets s'étalant entre 2023 et 2026.** Certains secteurs entreront en travaux dès cette année.



	2023					2024					2025								
	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
PARKING ECRINS																			
PLACE DU CRISTAL																			
JARDIN CHALBOS																			
AVENUE ARISITE BRIAND																			
PARKING VENEON																			
QUAIS DE LA RIVE																			

Premiers projets

1 - Le parking «les Écrins»

Ce projet de parking se situe sur l'espace enherbé entre la Rue Gambetta, l'Avenue Jean-Baptiste Gauthier et le bâtiment accueillant le Parc National des Écrins et le Cinéma. L'objectif est de proposer une nouvelle offre de stationnement en périphérie du centre-bourg avant de réaliser les travaux sur la place du Cristal.

L'espace sera végétalisé et le plus minimaliste possible afin de conserver l'aspect vert et naturel du site. La disposition des stationnements sera classique en bataille sur deux lignes de stationnement avec une voie de

circulation centrale. Les accès seront à double sens depuis l'avenue Jean-Baptiste Gauthier et la rue Gambetta. Les accès présenteront des rampes entre 10 et 15 % pour rattraper les niveaux des rues. Un cheminement piéton sera créé le long de la rue Gambetta et du Cinéma.

Un arbre existant sera conservé sur l'emprise du projet et 14 nouveaux arbres seront plantés. Ils seront répartis en périphérie du parking et en ponctuation entre les stationnements afin de couper visuellement les alignements de voitures.

Ce scénario propose 35 places, dont 1 place PMR.

